



## Impact +, un crédit solidaire pour des entrepreneurs qui bousculent les codes

### DOSSIER DE PRESSE

Faire du business autrement. C'est la volonté de cette nouvelle génération d'entrepreneurs, collectifs ou individuels, qui entendent développer une activité économique tenant compte de leur environnement et, d'une manière ou d'une autre, contribuant à l'améliorer. Plus verte, plus durable, plus solidaire, plus locale, plus équitable, leur activité s'inscrit dans la volonté d'associer à la rentabilité économique une plus-value sociale, sociétale ou environnementale. Ces entrepreneurs sociaux inventent de nouvelles façons de fonctionner et font exploser les limites traditionnelles qui séparent économie de marché et économie sociale.

A l'instar des TPE et PME "classiques", ces entrepreneurs sociaux doivent faire face à des besoins de financement qui restent mal satisfaits par le secteur bancaire traditionnel. Trop petits, trop risqués, trop innovants, pas assez conventionnels, pas assez de garantie, faibles apports, manque de visibilité, rentabilité trop faible, ces projets sont le plus souvent exclus des grilles de sélection des banques.

Penser autrement l'entreprise, c'est aussi penser autrement son financement. Ces entrepreneurs sont à la recherche d'un financement conforme à leurs valeurs de solidarité et de durabilité. C'est donc tout naturellement qu'ils se tournent vers Crédal, la coopérative de finance solidaire. Crédal accompagne et finance le secteur de l'économie sociale – en 1984, les premiers prêts solidaires en Belgique sont accordés par Crédal à des entreprises et des organisations de l'économie sociale - mais aussi les entrepreneurs starters exclus bancaires – le premier microcrédit professionnel en Belgique est accordé par Crédal en 1994.

Pour répondre à leurs besoins, Crédal élargit aujourd'hui le champ de son action et lance une formule de crédit solidaire réservée aux projets entrepreneuriaux à plus-value sociale, sociétale ou environnementale. Impact+, c'est le premier crédit solidaire en Belgique taillé à leur mesure, financé par des coopérateurs qui partagent leurs valeurs.

### SOMMAIRE

Crédal, partenaire du changement

Une économie en mouvement, entre économie réelle et économie solidaire

Impact +, un crédit solidaire engagé

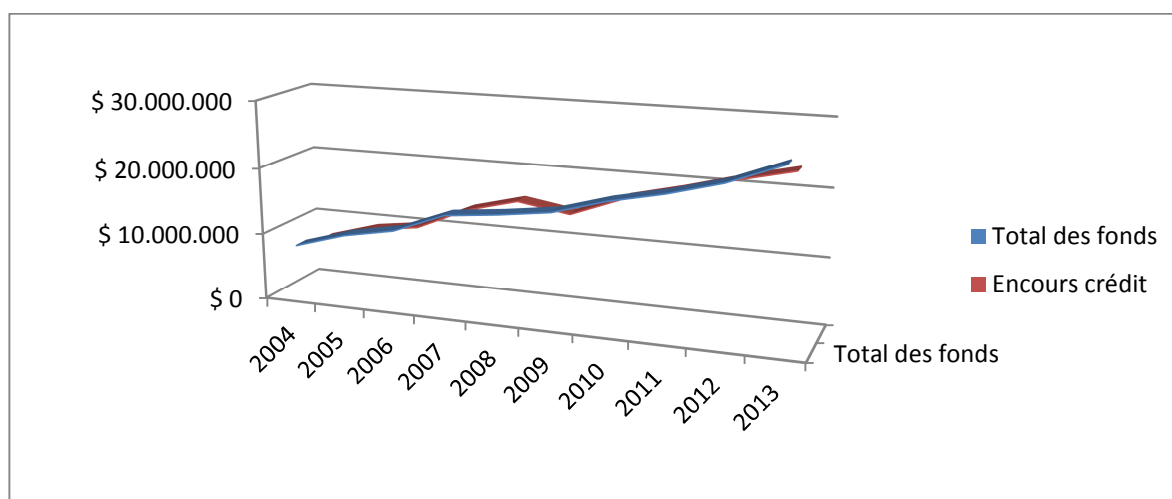
Zoom sur des entrepreneurs qui bousculent les codes

- Mon cher Watson
- Tale me
- Kool Sugar Mamy
- Le Yeti
- La Finca



## CREDAL, PARTENAIRE DU CHANGEMENT

Créée en 1984, Crédal s'est donné pour mission de promouvoir une société plus juste et plus solidaire. Dans les premières années, l'accent est uniquement mis sur le financement de projets à forte valeur ajoutée sociale et plus particulièrement des projets d'associations ou d'entreprises d'économie sociale ayant difficilement accès au crédit bancaire. Dans les années nonante, sur les traces de Mohamed Yunus, Crédal lance le microcrédit professionnel en Belgique, qui finance le lancement ou le développement d'une activité d'indépendant des personnes exclues bancaires ou ayant un accès difficile au crédit bancaire. Il s'inscrit dans une logique d'accompagnement des micro-entrepreneurs. En 2000, pour répondre aux besoins quotidiens des personnes exclues bancaires, Crédal lance le « crédit social accompagné », premier microcrédit personnel en Europe.



Crédal enregistre chaque année une augmentation parallèle de ses fonds et de ses crédits. En 2014, le nombre de coopérateurs atteignait 2.313 personnes, dont 2/3 sont des personnes physiques. Le montant des fonds a pratiquement doublé en 5 ans : au total, les fonds de la coopérative s'élèvent en 2014 à 27.508.474 euros. Le nombre de clients ne cesse de croître lui aussi, de 717 crédits en 2009, il est passé à 967 en 2013, pour un montant total de 25.258.200 euros. Pas de placement financier chez Crédal, plus de 90% des fonds sont investis dans l'économie réelle : les crédits aux associations, les microcrédits professionnels et personnels. Globalement, depuis 10 ans, les courbes de croissance des fonds et de l'encours crédit évoluent en parallèle.

Cette croissance exceptionnelle autorise aujourd'hui Crédal à élargir son champ d'action vers de nouveaux acteurs pour construire une société plus juste, plus solidaire et plus durable.



## UNE ÉCONOMIE EN MOUVEMENT ENTRE ÉCONOMIE RÉELLE ET ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Une autre manière d'entreprendre émerge de la profonde crise économique, sociale et environnementale que nous traversons. A la croisée des modèles traditionnels de l'économie de marché et de l'économie sociale, l'entrepreneuriat social cherche à mettre l'efficacité économique au service de l'intérêt général, en utilisant les outils de l'un pour accomplir les missions de l'autre.

Cette nouvelle génération d'entrepreneurs, parfois fatiguée des excès du capitalisme financier, toujours citoyen, se lance dans l'aventure entrepreneuriale en cherchant à placer l'intérêt général au cœur de l'activité économique. Animés de la volonté de remettre l'humain au cœur de l'activité économique et de concilier réussite individuelle et intérêt collectif, ces « entrepreneurs sociaux » s'attachent à apporter des réponses économiquement rentables à des besoins sociaux, sociétaux ou environnementaux. En plaçant l'intérêt général au cœur de leur activité économique et en considérant le profit comme un moyen et non comme une fin en soi, ils créent une voie médiane entre entreprise et solidarité, rentabilité et partage des richesses, économique et social.

Les entrepreneurs sociaux font exploser le cadre traditionnel de l'économie et de la séparation entre économie classique et économie sociale. Ils exercent leurs activités sous des statuts juridiques typiques de l'économie sociale (association sans but lucratif, coopérative, etc.) mais aussi sous des statuts typiquement commerciaux (sarl, personne physique). Ils s'inscrivent pleinement dans le marché en visant la rentabilité économique, mais cherchent à intégrer cette logique économique dans une vision plus vaste de leur activité en y intégrant l'objectif de répondre à une problématique sociale, sociétale ou environnementale.

Le contexte socio-économique particulièrement tendu, l'aggravation des problèmes sociaux et écologiques ainsi que les nouvelles attentes éthiques des consommateurs et des salariés font le lit de cette mutation entrepreneuriale. Les secteurs au sein desquels ces modèles innovants se déploient sont schématiquement ceux de la consommation responsable et ceux de la prise en charge des publics fragiles : santé, lutte contre l'exclusion, éducation, préservation de l'environnement, nouveaux modes de consommation et de production alimentaire, etc.



## IMPACT +, UN CRÉDIT ENGAGÉ

Jusqu'à présent, Crédal limitait son financement d'une part à des asbl ou coopératives avec impact social, le plus souvent validé par un agrément et/ou l'obtention de subides octroyés par les pouvoirs publics et d'autre part aux entrepreneurs exclus bancaires. Les critères d'éligibilité, très stricts, ne permettent pas de financer des structures commerciales même dotées d'un fort projet social ou environnemental.

Avec Impact +, Crédal ouvre les portes du crédit solidaire aux entrepreneurs collectifs ou citoyens qui portent un projet durable (qui s'inscrit dans les critères du développement durable) ou citoyen (qui répond à une demande sociétale). Ces projets s'inscrivent parfaitement dans la ligne et l'objet social de Crédal et font écho aux travaux d'exploration et d'accompagnement de l'innovation sociale menés par l'Agence Conseil de Crédal (agriculture paysanne, circuits courts, économie circulaire, économie de la fonctionnalité, etc.).

Impact + sera l'outil de financement des projets entrepreneuriaux qui répondent à un besoin social, sociétal ou environnemental. Autrement dit, des projets entrepreneuriaux dont la mission première est d'atteindre, au-delà de leur seul impact économique, un impact social, sociétal ou environnemental positif.

Les projets soutenus par Crédal dans le cadre d'Impact + s'inscriront dans l'objectif social de Crédal de contribuer à une société (1) plus solidaire, (2) respectueuse de l'environnement, (3) qui promeut la culture et la citoyenneté. Impact + financera donc

- (1) des projets qui visent l'inclusion des publics précarisés (accès à la formation, au marché de l'emploi, au logement, à la santé, à la culture, au crédit, etc.) ou apportent une réponse à un besoin commun partagé au sein d'un groupe d'individus et notamment les plus fragiles (personnes âgées, petite enfance, jeunesse, handicap, réfugiés et immigrés, assuétudes, etc.) ;
- (2) des projets qui à travers leurs modes de production propre ou celui de leurs fournisseurs directs préservent l'environnement et l'équilibre des ressources naturelles ou qui tentent d'apporter des réponses concrètes et économiques aux grands enjeux environnementaux ;
- (3) des projets qui visent l'épanouissement de citoyens libres et responsables ;
- (4) des projets innovants.

### **L'accompagnement comme vecteur de réussite**

Pour aider les candidats entrepreneurs dans ce challenge qu'est le lancement d'une petite entreprise, Crédal a mis en place un accompagnement individuel post-crédit pouvant aller jusqu'à deux ans. L'objectif est d'assurer un suivi rapproché et de permettre au client d'acquérir l'autonomie nécessaire à une bonne gestion de son entreprise. Cet accompagnement, réalisé par des volontaires, est un véritable facteur de succès.



## FICHE TECHNIQUE

### Public cible :

Entrepreneurs collectifs ou individuels, quelle que soit la forme juridique adoptée (asbl, scrl, sprl, personne physique, etc.), souhaitant entreprendre durablement ou dans les services à la collectivité sans être forcément exclus bancaires, ni vouloir poser leur projet dans le contexte de l'économie sociale.

### Critères d'éligibilité :

Les projets soutenus par Crédal démontrent de leur viabilité et de leur rentabilité. Par la réalisation de leur mission, ils contribuent à une société plus solidaire, plus respectueuse de l'environnement et qui promeut la culture et la citoyenneté.

### Types

<b>Financer un investissement mobilier ou immobilier ?</b> CRÉDIT D'INVESTISSEMENT LONG TERME Maximum 20 ans
<b>Financer un achat important (véhicule, gros outillage, rénovation,..)?</b> CRÉDIT D'INVESTISSEMENT COURT TERME De 3 à 7 ans
<b>Répondre à un besoin de fonds propres suite au développement de votre projet ?</b> CRÉDIT DE FOND DE ROULEMENT De 1 à 5 ans
<b>Couvrir des pics négatifs de trésorerie ou préfinancer des subsides et des recettes propres ?</b> CRÉDIT DE TRÉSORERIE, CRÉDIT PONT et STRAIGHT LOAN De 1 à 24 mois renouvelable

### Montant :

De 1000 à 100.000 euros, 200.000 en cas d'investissement immobilier

### Garantie :

Le manque de garantie ne constitue pas un frein à l'octroi du crédit. Crédal met tout en œuvre pour en diminuer le coût quand elle s'avère nécessaire.

### Taux :

Les taux proposés sont définis en fonction :

- du type de crédit demandé
- de sa durée dans le temps



- du profil de risque de votre projet
- de la plus-value sociale, sociétale ou environnementale.

**Frais de dossier :**

Tous les frais et conditions liés au crédit sont détaillés de manière transparente dans les conditions générales. Les frais de dossier varient de 150€ à 500€ selon le montant emprunté. Ils couvrent le traitement et la gestion de votre demande pour toute la durée de votre crédit.

**Procédure :**

L'introduction de la demande de crédit se fait sur base d'un entretien téléphonique avec un de nos conseils crédits : 010 48 33 53

**Plus d'infos**

[www.credal.be/impact](http://www.credal.be/impact)

**Contacts**

**Anne-Catherine de Neve** – chargée de communication: 0472/27.38.86 – [anne-catherine.deneve@credal.be](mailto:anne-catherine.deneve@credal.be)

**Bernard Horenbeek** – directeur : 010/ 48 34 70 – [bernard.horenbeek@credal.be](mailto:bernard.horenbeek@credal.be)